

Le coup de force contre la république

<http://www.land.lu/page/article/347/335347/FRE/index.html>

d'Lëtzebuenger Land du 12.04.2019

Ils étaient trois ministres luxembourgeois qui étaient allés à Paris, en robe de bure, la corde au cou, pour être reçus par le gouvernement français, la veille de Noël 1918, sans avoir été invités. Le voyage avait quelque chose de pathétique. C'était un défi au bon sens et au protocole diplomatique.¹

Le début de l'entreprise remontait au 9 décembre 1918. Ce jour-là, le lieutenant-colonel Randier, commandant du 109e régiment, informa le gouvernement français que le « Ministre d'État Reuter, du Grand-Duché de Luxembourg, a l'intention de se rendre à Paris le 10 décembre avec quatre hauts fonctionnaires luxembourgeois pour voir M. Mollard, Ministre de France en 1914, et tenter d'entrer en pourparlers avec le Ministre des Affaires Etrangères. »² Randier avait répondu qu'un tel voyage n'était pas possible dans un délai si court et qu'il fallait un laissez-passer pour traverser les zones occupées par l'armée.

Le 10 décembre, jour prévu pour le voyage, était le jour où l'ultimatum du Parti socialiste arrivait à expiration et où l'homme de confiance du parti au gouvernement serait contraint de remettre sa démission. Partir à Paris avec ses quatre « directeurs généraux », c'est ainsi qu'on nommait les ministres à Luxembourg, avait un double avantage, échapper à tout débat au Parlement et s'en remettre au jugement de Paris pour dénouer la crise. La visite à l'ambassadeur Mollard n'était qu'un prétexte. Il s'agissait de forcer la porte du ministre des Affaires Étrangères.

Les Français n'étaient pas dupes du subterfuge de Reuter. Dans un deuxième télégramme daté du 15 décembre, Randier informa Paris que le gouvernement grand-ducal avait décidé de renvoyer l'ambassadeur allemand. « La Grande-Duchesse espère que (...) ce geste suffira pour décider le retour de M. Mollard, Ministre plénipotentiaire à Luxembourg. On croit que, si M. Mollard revenait à Luxembourg, la dynastie serait définitivement consolidée, tandis qu'au contraire, si la froideur du Gouvernement persistait, on pourrait obtenir l'abdication de la Grande Duchesse à très bref délai. »³

Le 16 décembre, le maréchal Foch accorda une entrevue au gouvernement luxembourgeois, pendant laquelle, selon Nic Welter, le général Weygand fit

irruption pour annoncer que la visite était accordée. Au même moment, le ministre des Affaires Étrangères, Stephen Pichon, informait Ernest Leclère, le représentant officieux du Grand-Duché à Paris, que la visite était « impossible ». « Un malentendu », dira Pichon et il ajoutera à l'intention de Clemenceau : « Vous jugerez sans doute utile de communiquer les informations à M. le Maréchal Foch. »

Reuter et ses deux compagnons de voyage Welter et Liesch partirent le 19 décembre. Arrivés à Paris, ils s'adressèrent à Leclère qui leur répéta le caractère inopportun de la démarche et rentra au Luxembourg, à Mollard qui refusa de les accompagner chez son ministre, à Bastin, le consul belge chargé des intérêts luxembourgeois, qui se dévoua avec un zèle suspect, à Paul Mersch, consul honoraire du Luxembourg, au comte de Fels, « *diesem echten Edelmann* » (Welter), un homme d'affaires qui avait racheté les ruines du château de Larochette et un titre de noblesse délivré par le Pape, et à d'autres personnages illustres. Après trois jours de démarches inutiles, Reuter rédigea dans sa chambre d'hôtel une lettre qu'il alla porter au Quai d'Orsay. À sa grande surprise, Pichon le pria de passer tout de suite à son bureau. Reuter n'eut pas le temps d'informer Welter. Le 23 décembre à 17 heures eut lieu l'entrevue tant espérée.

Pichon nota : « J'ai reçu M. Reuter et M. Liesch. Je leur ai dit que je regrettais le malentendu qui leur avait permis de croire qu'ils pouvaient venir à Paris avec la pensée qu'ils seraient reçus par moi, parce que j'avais fait dire au contraire à M. Leclère que c'était impossible. Mais je n'avais pas voulu manquer de courtoisie à leur égard, et puisqu'ils étaient à Paris, je les recevrais volontiers. Mais j'ai ajouté que tout ce que je pouvais leur dire, c'est que le Gouvernement français ne croit pas possible d'avoir des rapports ou des négociations avec le Gouvernement de la Grande-Duchesse du Luxembourg, qu'il considère comme s'étant gravement compromis avec les ennemis de la France. Ces Messieurs m'ont répondu qu'ils me remerciaient de la franchise de ma déclaration et qu'elle était dans tous les cas de nature à déblayer le terrain et ils ont pris congé de moi en m'affirmant les bons sentiments de la population luxembourgeoise envers la France. J'ai dit que je n'en doutais pas. »⁴

Le verdict était tombé, clair et net. La France ne reconnaissait plus ni la Grande-Duchesse ni son gouvernement. Les ministres furent de retour à Luxembourg le 26 décembre. Le 27 décembre, ils rendirent compte à la Grande-Duchesse, mais ils ne convoquèrent pas la Chambre des Députés et n'informèrent pas le public, laissant entendre que le voyage s'était bien passé, qu'ils avaient eu des entretiens positifs et qu'ils rentraient satisfaits.

Le journal libéral Luxemburger Zeitung fut le premier à rompre le silence et le Luxemburger Wort fut obligé de prendre position. Il réagit avec toute la fureur dont il était capable, accusant le gouvernement français d'être manipulé par des milieux qui voudraient l'annexion du Luxembourg afin d'y établir des garnisons militaires, se saisir les chemins de fer, construire un canal et prendre la minette luxembourgeoise, qu'il ne fallait pas céder à la pression de l'étranger. Et que la patrie était en danger. Les arguments n'étaient pas nouveaux, mais ils se dirigeaient cette fois contre le gouvernement français. Si la France ne voulait pas reconnaître le Luxembourg, il fallait cesser de reconnaître la France.

Dans les jours suivants, le Parti de la droite lança une pétition pour l'indépendance qui demandait que le peuple luxembourgeois soit consulté pour décider de son destin. La pétition ne choisit pas entre la monarchie et la république, ni entre la France et la Belgique. « Die Petition will absichtlich diese Streitfragen weder in dem einen noch in dem anderen Sinne entscheiden. » Tout le monde pouvait signer la pétition et personne ne pouvait refuser de signer. Le 11 janvier, une semaine après le lancement de la campagne, les organisateurs purent faire état de 37 000 signatures. À la fin du mois de janvier, le chiffre de 80 000 était atteint.⁵

Loin de se laisser impressionner par un tel déferlement de signatures, les partisans de la république estimèrent que le temps était venu d'agir. Ce soi-disant gouvernement qui était démissionnaire depuis trois semaines, qui n'était plus reconnu par aucun des grands pays, qui n'arrivait pas à régler les problèmes les plus urgents du pays et n'était plus obéi par les soldats et les gendarmes devait disparaître. De gré ou de force.

Tandis que le gouvernement accélérait les préparatifs pour organiser un référendum, les deux commissions d'enquête décidées par la Chambre restaient lettres mortes. Les membres de la commission qui devait enquêter sur les actes de la Grande-Duchesse et des gouvernements entre 1914 et 1918 n'avaient même pas été nommés et la commission qui devait examiner les plaintes des soldats fut une fois de plus ajournée. Constatant la nervosité croissante des soldats, le sergent-major Eiffes participa à une réunion secrète des dirigeants républicains qui eut lieu début janvier au Café Wampach.⁶

Le 6 janvier 1919, un manifeste signé par l'Action républicaine parut dans la presse : « L'obstination déconcertante et inconcevable de la Grande-Duchesse à ne pas abdiquer (...) nous incite à faire appel à tous les éléments républicains du pays afin de poursuivre par des efforts unis et concentrés la réalisation de

notre idéal commun : l'institution de la république. (...) Notre patience est à bout. Que la Grande-Duchesse, dont le régime personnel a jeté le pays dans la discorde et le désordre, s'en retourne au pays de ses ancêtres ! Qu'elle laisse le Luxembourg aux Luxembourgeois ! »

Les paroles étaient fortes, mais la résolution n'indiquait pas quelle action était projetée. Le texte de la pétition était suivi des noms de dix personnalités réunissant l'ensemble des courants républicains : l'architecte Bouvart, N. Gallé, bourgmestre de Hollerich et employé des chemins de fer, Aloyse Kayser, chef de gare à Diekirch, Émile Mark, vétérinaire et bourgmestre de Differdange, Marguerite Mongenast-Servais, une femme libre et fortunée, J.P. Rasquin, ouvrier d'Eich, Émile Servais, industriel et fils du père de l'indépendance, le député socialiste J. Thorn, l'ouvrier gantier Xavier Thoma, Georges Ulveling, avocat et ancien président de l'Assoss.

Le Wort était très bien informé sur ce qui se tramait dans les arrière-salles des bistrot de gauche. Il parla d'un complot ourdi à Esch et alerta ses partisans pour réagir à la violence par la violence : « Wir machen hiermit die kompetenten Stellen auf diese revolutionären Treibereien aufmerksam. Die Anhänger der Dynastie ihrerseits bitten wir, sich für den Ernstfall bereit zu halten. » Le lendemain, il haussa encore le ton : « Das heiligste Gut des freien Vaterlandes ist bedroht. Starke Kräfte treiben zur Annexion. (...) Volk Luxemburgs stehe fest ! Dulde nicht, dass deine Abgeordneten den Weg des Gesetzes verlassen und dass sie deiner Unabhängigkeit das Grab schaufeln ! »⁷

Pouvait-on encore sauver la Grande-Duchesse, si la Chambre des Députés faisait également défaut ? Le 8 janvier, le gouvernement décida de demander à la Grande-Duchesse d'abdiquer. Après de multiples démarches lancées par l'intermédiaire de l'ancien ministre Moutrier, du baron Jacquinet, du docteur Eloi Welter et du maréchal Foch, Reuter avait acquis « l'intime conviction » que le gouvernement français pourrait se contenter du remplacement de la Grande-Duchesse Marie-Adelaïde par sa sœur Charlotte pour rétablir les relations entre les deux pays et que la dynastie pourrait être ainsi sauvée. A 21 heures, le premier ministre se rendit au château de Colmar-Berg accompagné par les ministres Welter et Collart et par le président de la Chambre Altwies. La Grande-Duchesse se déclara prête au renoncement et promit de le faire le lendemain après avoir parlé à sa sœur.

Les membres de l'Action républicaine s'adressèrent au même moment au général Desticker, représentant le Maréchal Foch en son absence, pour avoir l'autorisation de renverser la monarchie. Le général les pria de revenir le

lendemain. La délégation républicaine conduite par Émile Servais, ancien député, maître des forges et chevalier de la Légion d'honneur, fut reçue par le général De La Tour, commandant de la place de Luxembourg.

Selon le rapport que fit le général de l'entrevue, Servais annonça que l'Action républicaine avait l'intention de convoquer pour l'après-midi une manifestation populaire qui enverrait une délégation à la Chambre afin d'obtenir un vote favorable à l'instauration de la république. « Dans le cas contraire, la Chambre serait envahie, la force armée luxembourgeoise, passée au service des manifestants, procéderait, manu militari, à l'exécution des volontés populaires. » De la Tour aurait répondu que « la réunion ne sera pas empêchée tout le temps qu'elle conservera un caractère pacifique, ne troublera pas l'ordre public et n'entravera pas la circulation. » Pour ce qui concerne les volontaires, « ils restent libres de leurs mouvements hors de la caserne, où ils seront considérés comme des citoyens luxembourgeois, mais leur sortie en armes ne sera pas tolérée. » La délégation se serait retirée en se déclarant satisfaite.⁸

Le général reçut ensuite le ministre de l'Agriculture Collart qui s'estima également satisfait. En dernier lieu, les propriétaires du Wort prévinrent par lettre qu'un attentat était médité contre leur établissement.

La version de Servais différait sur un point, il niait toute intention d'employer la violence, « sauf le cas très peu probable d'une contre-manifestation ». Il ne parla pas d'envahir la Chambre et il est invraisemblable qu'il se serait vanté de telles intentions si elles avaient été les siennes.

Le rapport du général ne précisa pas la teneur de l'entretien accordé au représentant du gouvernement. La question fut posée deux jours plus tard lors d'une nouvelle rencontre avec les délégués républicains : « En ce qui concerne les postes placés à divers établissements par le Commandant il a été demandé si c'était sur réquisition du Gouvernement. Il a été répondu qu'il n'y avait pas de réquisition écrite. Sur la demande si les mesures avaient été décidées au cours de conversations avec le Gouvernement, il a été répondu que le Commandant n'a pas à rendre compte de ses conversations. » À la question de savoir si le gouvernement, comme le président de la Chambre, avaient requis l'intervention des troupes françaises, le commandant répondit « qu'il n'y avait pas d'ordre écrit. »⁹

Le général plaça deux compagnies de soldats et six gendarmes à cheval dans la cour intérieure de l'Athénée à proximité de la place Guillaume, une demi-

compagnie à proximité de la caserne des volontaires sur le plateau du Saint-Esprit, une section au plateau de la Gare à proximité de l'imprimerie du Wort. Toutes ces mesures seraient prises à titre préventif, dans le but d'assurer la sécurité des troupes françaises et, bien entendu, sans intention d'intervenir dans les affaires politiques du Luxembourg.

Tout se passa d'abord comme prévu. Vers 14h30, une foule pacifique estimée à un millier de personnes se rassembla place Guillaume. Trois orateurs, Aloyse Kayser, Émile Mark et Émile Servais essayèrent de convaincre le public que le moment était venu de proclamer la république et de constituer un conseil de régence. Ensuite, la foule fut invitée à se rendre devant la Chambre des Députés qui était gardée par la police municipale tandis que des soldats français avaient pris position devant le bâtiment du gouvernement.

La Chambre commença ses travaux avec retard. Les bancs du gouvernement étaient vides. La séance fut courte. Robert Brasseur lut une résolution de la fraction libérale demandant l'abdication de la dynastie. Ensuite, le député socialiste Émile Mark proposa de donner la parole à Émile Servais comme porte-parole du peuple réuni sur la place publique. L'abbé Pierre Schiltz pria alors la Chambre de surseoir à ses débats, parce que le gouvernement attendait une communication importante qui rendrait superflue la résolution. Il proposa que la Chambre discute pendant ce temps de la dissolution de la commission ayant à examiner les plaintes des volontaires, ce qui provoqua des interruptions dans les tribunes.

Le président de la Chambre menaça d'évacuer les tribunes, ce qui ne fit qu'augmenter le tumulte. Devant les réticences des gendarmes à exécuter ses ordres, il suspendit la séance. Les députés de la droite se levèrent aussitôt pour quitter la Chambre. Le règlement donnait au président le droit de suspendre la séance pendant une heure. Les députés de gauche restèrent donc à leurs places, mais ni le vice-président de la Chambre, le socialiste Housse, ni le doyen d'âge, le libéral Hemmer, ne voulurent occuper le siège du président. Ainsi on s'enfonçait peu à peu dans un vide institutionnel et juridique complet.

Devant la Chambre, la foule augmentait sans cesse et s'énervait de plus en plus. Elle atteignit maintenant entre 5 000 et 6 000 personnes.¹⁰ Des hommes, des femmes et beaucoup de jeunes. À la caserne, une réunion de soldats et de gendarmes avait été convoquée pour 16 heures. Elle devait prendre connaissance de la proclamation de la république par la Chambre et se mettre au service du nouveau régime. Les gendarmes étaient pressés de retourner à leurs postes avant le dernier train. Les soldats avaient arraché leurs écussons

avec les initiales de la Grande-Duchesse pour les remplacer par un « RL » entouré d'un cercle. Ils étaient prêts pour prêter le serment de fidélité à la république.

Les députés réunis à la Chambre avaient à résoudre le problème non moins difficile de trouver un moyen de proclamer la république tout en respectant la légalité et l'ordre constitutionnel. Leurs débats étaient sans cesse interrompus par des messagers de la caserne qui exigeaient des actes et par des envoyés du général De La Tour qui demandait de rétablir l'ordre qu'il jugeait menacé: « Messieurs, si dans un quart d'heure vous n'avez pas fini et si la foule ne se disperse pas, je ferais évacuer la place et ses abords. »¹¹

C'est à 17 heures que deux rangs de soldats armés de baïonnettes et des gendarmes à cheval repoussèrent les manifestants pour établir un cordon de sécurité devant la Chambre. Le général De la Tour arriva sur place. Aucune violence contre des personnes, aucune atteinte au droit de propriété, aucun trouble à l'ordre public ne furent constatés, « mais les tramways, après avoir tenté de se frayer passage durent rebrousser chemin. » Estimant que la libre circulation n'était plus assurée, le général De La Tour donna l'ordre de disperser la foule.

Ce fut une « intervention douce » dans une atmosphère bon enfant. Les manifestants étonnés reculèrent en plaisantant et en criant « Vive la République », « Vive la France », « Vive les poilus », chantèrent la Marseillaise et les officiers français leur dirent: « Soyez sages, les amis, ne faites pas de bêtises. Vous aimez la France, alors restez tranquilles. » Les manifestants reculèrent, mais aussitôt que les soldats français étaient passés, la manifestation se reforma derrière leur dos. Le général demanda au bourgmestre Housse d'appeler les manifestants à rentrer chez eux. Celui-ci s'exécuta et se fit siffler. On demanda à la Musique militaire de faire un tour à travers la ville en entraînant les gens. Personne ne bougea. Ils étaient là par la volonté du peuple et ils resteraient là, tant que la république ne serait pas proclamée. « Die Leute sind guter Laune und betrachten das Ganze als ein amüsantes Schauspiel. Kein Mensch will mehr eine Autorität über sich erkennen. »¹²

Vers 21 heures, les députés sortirent enfin de la Chambre. Un Comité de Salut Public était constitué et la république proclamée. La république était instituée de façon provisoire en attendant qu'une Assemblée constituante élue au suffrage universel confirme le principe. La déception fut grande. Eiffes, le héros

du jour, exprima le sentiment général: « Nous ne voulons pas la république en principe, nous voulons la république tout de suite. »

Le Comité de Salut Public se composait des libéraux Pescatore, Brasseur et Diderich, des socialistes Probst et Thorn, ainsi que de Servais, Mark et Kayser pour l'Action républicaine. Quand les noms de Brasseur et de Pescatore furent prononcés il y eut des cris de protestation: « Pas de Belges, pas de capitalistes. »

Autour du sergent-major Eiffes se constitua un noyau d'irréductibles avec le syndicaliste Pierre Krier et le président du Conseil ouvrier et paysan René Stoll qui proposèrent de constituer un conseil composé de dix soldats, de dix ouvriers et de dix bourgeois. Le Armer Teufel appuya les révolutionnaires : « Jawohl, Feldwebel Eiffes ist ein Patriot von altem luxemburgischen Schrot und Kern. (...) Als Feldwebel Eiffes und Frau Mongenast-Servais nebst anderen Bürgern, nach Mitternacht das Kammergebäude aufsuchten, saßen diese (les membres du Comité de Salut Public) zusammen und arbeiteten wie die Gerber, denen die Häute fortgeschwommen waren. (...) In der denkwürdigen Nacht traurigen Andenkens rief eine Genossin den Zauderern ins feige Gesicht : 'Seid ihr Männer ?' »¹³

La Obermoselzeitung s' alarma de cette radicalisation « Das riecht verteufelt nach Lenin, Trotzki, Liebknecht usw. Und dieser Bolschewismus des Herrn Eiffes und Konsorten wurde von der umstehenden Menge mit heftigen Zwischenrufen gebrandmarkt. » Rien d'étonnant : « Die hartnäckige Weigerung der Grossherzogin, aus der Lage die unausweisbare notwendig gewordene Konsequenzen zu ziehen, war Wasser auf die Mühle der revolutionären Elemente. »

Brasseur donna à la Chambre sa propre version des événements : « On a agité diverses solutions. Il y a eu des membres de l'extrême-gauche¹⁴, qui étaient pour la proclamation immédiate d'une république. J'ai résisté, plusieurs de mes amis également. On a examiné la solution de la proclamation d'un Gouvernement provisoire. J'ai encore désapprouvé cette solution. Puis, sont intervenues coup sur coup deux sommations de l'autorité militaire française, nous notifiant que si la place devant la Chambre des députés n'était pas évacuée dans un délai de ... , elle serait évacuée de force. Et alors a surgi l'idée de la constitution d'un comité de salut public, avec la mission de maintenir l'ordre et de rechercher les mesures les plus urgentes à prendre dans l'intérêt du pays. »¹⁵

Le général De La Tour n'était pourtant pas content non plus : « L'expérience de la journée a suffisamment démontré les dangers de manifestations dans lesquelles la foule prendrait le goût et l'habitude du désordre, où pourraient entraîner les mauvais éléments dont la présence a été constatée dans ses rangs. Il apparaît non moins dangereux de laisser les soldats (français) en contact avec la population surexcitée, où de nombreux volontaires révoltés sont pour eux du plus déplorable exemple. »

Pendant la nuit, un nouveau Comité de Salut Public se constitua sans Pescatore, sans Brasseur et sans Probst, la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde abdiqua et le général De La Tour décida d'intervenir. Les trois événements étaient évidemment liés.

Le vendredi 10 janvier, la ville se réveilla sous occupation militaire. La Chambre, le Palais, le Gouvernement, le Luxemburger Wort, la Mairie, la Poste, la Caisse d'Épargne, la Prison, la Caserne étaient gardés par des soldats français. Autour du Plateau Saint-Esprit toutes les rues étaient bloquées, la Corniche, la rue du Saint-Esprit, la rue Notre Dame, la montée du Grund, l'actuel boulevard Roosevelt, le Viaduc.

Plusieurs milliers de personnes purent de nouveau se réunir sur la Place Guillaume, sans que les troupes françaises n'interviennent. Le nouveau Comité de Salut Public fit lire un appel, dans lequel il déclara la déchéance de la dynastie, proclama la République luxembourgeoise autonome et assura que les justes revendications du corps des volontaires et de la gendarmerie seraient immédiatement satisfaites. Le texte se terminait par « Vive le peuple luxembourgeois libre et indépendant ! Vive la République ! » La foule applaudit longuement, chanta la Marseillaise et se retira dans le calme.

A 18 heures, le Comité de Salut Public qui se considérait comme le gouvernement provisoire essaya d'entrer en contact avec le « soi-disant gouvernement ». L'Hôtel du gouvernement ressemblait à un camp fortifié. Dans le hall d'entrée, les soldats campaient, à côté d'une pyramide de fusils. Les ministres ne se montrèrent pas et communiquèrent uniquement par l'intermédiaire d'un officier français pour faire savoir qu'ils refusaient de recevoir les délégués du camp adverse.

Le samedi 11 janvier, le général De La Tour interdit toutes les manifestations, établit la censure de presse. Les membres de la Compagnie des Volontaires furent renvoyés et le Comité de Salut Public fut expulsé de la Chambre. Il n'était plus question de non-ingérence. C'était l'état de siège sans que l'état de

siège n'ait été déclaré. Les instructions du général De La Tour avaient valeur de lois :

« Il est exercé, à partir de ce jour, un contrôle attentif de tous les journaux, de toutes les publications, de toutes les proclamations imprimées ou affiches à Luxembourg (...). Les Services de la Sûreté (...) procéderont à la lacération de tout placard affiché dans la Ville (...) Saisie sera en outre effectuée chez les vendeurs et l'imprimeur. »

« Les différents postes doivent empêcher de (faire) lacérer les affiches apposées par le Gouvernement luxembourgeois à côté des postes et spécialement à la Caserne. »

« Toute sentinelle chargée d'interdire un passage doit si cela devient nécessaire faire usage de sa baïonnette. La consigne est sacrée et doit être exécutée à tout prix. »

« Des troubles et la possibilité de manifestations partant du centre ouvrier d'Esch-sur-Alzette ayant été signalées, il a été demandé au général américain d'empêcher au cas où les manifestations se formeraient, qu'elles arrivent à Luxembourg. »

« J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir étendre à Differdange ou aux autres agglomérations ouvrières de votre ressort les mesures que vous avez bien voulu consentir. »

« À la suite d'un rapport qui m'a été fourni par le Commandant des troupes françaises stationnées à Wiltz, je crois devoir attirer votre attention sur la situation des douaniers luxembourgeois en résidence dans les communes voisines de la frontière. (...) Il semble qu'il règne parmi eux un esprit dangereux, ce que les habitants du pays traduisent en les accusant de bolchévisme. »¹⁶

Le Comité de Salut Public essaya d'alerter le ministre des Affaires Etrangères, Stephen Pichon, le député des Vosges et président du Comité franco-luxembourgeois, Camille Picard, ainsi que Marcel Cachin, député socialiste et directeur de L'Humanité. Les télégrammes furent refusés. Un télégramme de protestation signé par les députés Diderich, Mark et Thorn arriva au ministère des Affaires Étrangères le 21 janvier. Il fut retenu pendant dix jours. Clemenceau décida le 24 janvier de charger le général Roques, ancien ministre de la Guerre et contrôleur général des Armées, de procéder à une enquête sur place.

Roques constata que le général De La Tour avait outrepassé ses droits en s'ingérant dans les affaires intérieures du Luxembourg et qu'il était responsable de l'échec du mouvement républicain. Le 23 février 1919, Clemenceau infligea un blâme au général et décida de ne plus lui confier d'emploi ou de commandement jusqu'à nouvel ordre.

Le 8 février 1919 Clemenceau fut saisi par le Maréchal Foch d'une nouvelle demande d'intervention du gouvernement Reuter. Il répondit le 10 février 1919 d'un ton sec : « En aucun cas, elles (les troupes françaises) ne doivent occuper la Chambre des Députés ni le Palais Grand-Ducal, pas plus que contrôler l'entrée ou la sortie des députés et de tout fonctionnaire luxembourgeois. Vous ne devez, sous aucun prétexte, vous immiscer dans la politique du Luxembourg, ni intervenir, si peu que ce soit, entre les partis. Enfin, il est bien entendu que vous ne pouvez déférer à aucune réquisition du Gouvernement Grand-Ducal. »¹⁷

La colère du Tigre ne changea rien. La république était morte, l'ordre régnait de nouveau et personne ne chanta plus la Marseillaise.

1 Grâce aux initiatives de M. Denis Scuto et aux recherches sur place de MM. Arnaud Sauer et Sébastien Moreau, nous avons eu accès aux documents d'archives du Service historique de l'armée de terre installé au Fort de Vincennes. Dossier 1 n°198 1917/02-1920/10 sur « La situation politique et militaire en Norvège et au Luxembourg », en particulier le « Dossier joint au Rapport du général Roques sur sa mission d'enquête à Luxembourg ». Les documents sont numérotés au crayon noir de 1 à 319. Au SHD, le dossier Camille Picard sur l'Intervention des troupes françaises (GR 16N 3278) et aux Archives du ministère des Affaires Étrangères le dossier Europe-Luxembourg. Voir également l'article de Serge Bonnet : « La tentative d'instaurer la république à Luxembourg en 1919 » publié dans Hémecht, 1974, fascicule 2. et l'article de Jacques Maas : « L'intervention française de 1919, un paradoxe historique ? » publié dans le Tageblatt du 2.2.2019.

2 Grand Quartier Général au Président du Conseil, télégramme chiffré du 9.12.1918, pièce 116 SHD, dossier Picard.

3 Même dossier, pièce 120.

4 Note manuscrite de Pichon du 23.12.18 et texte officiel daté du 24.12.18, pièces 131 et 139.

5 Luxemburger Wort du 11.1.1919 et du 24.1.1919. La Chambre des Députés enregistra 16 000 pétitions le 9.1.1919, 42 000 le 14.1.1919, 10 000 le 16.1.1919 et 9 000 le 21.1.1919.

6 E. Eiffes : Die Revolutionäre Bewegung..., p.79.

7 Luxemburger Wort 7.1.1919 : « Alarm » ; 8.1.1919: « Sturmläuten ».

8 La Tour à Foch, Luxembourg, janvier 1919 : « Compte-rendu des événements de la journée du 9 janvier qui ont nécessité l'intervention des troupes françaises ».

9 La Tour à Foch : « Compte-rendu de la journée du 11 janvier ».

10 Selon le Mémoire confidentiel. Le diplomate belge De Ligne parla de 4 000 à 5 000 personnes. Doc 93.

11 Note Picard/Ulveling à Clemenceau, 24.1.1919. Doc 181.

12 Obermoselzeitung, 11.01.1919 : « Revolutionstage in Luxemburg ».

13 Der Arme Teufel, 17.1.1919 : « Presseschau »; 31.1.1919: « Fort mit den Verrätern am Volke ! ».

14 Question de terminologie. Les libéraux se considéraient comme les représentants de la gauche. Les socialistes constituaient donc pour eux l'extrême-gauche.

15 Chambre des députés, Compte-rendu 1918-19, p. 710, séance du 14.01.1919.

16 Documents 232, 266,269, 236, 237, 231.

17 Documents 150, 151, 158, 172.